



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assujettissement

Question écrite n° 7244

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les règles commerciales et fiscales applicables aux centres optiques mutualistes. Ces établissements ne seraient pas soumis aux mêmes règles fiscales et commerciales que les opticiens lunetiers, notamment pour la TVA et la taxe professionnelle. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les obligations fiscales et commerciales qui s'imposent aux centres optiques mutualistes. Dans le cas de règles fiscales différentes, il attire son attention sur le risque de distorsion de la concurrence et lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il compte adopter afin de remédier à cette différence.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7244

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4392

Question retirée le : 2 décembre 2002 (Retrait pour cause de question identique)